



PROCÉDURES DE BARRAGE EN 2019-2020

Septembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

1 – INTRODUCTION.....	3
2 –AUTORITÉ DÉCISIONNELLE	3
3 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (JUNIORS)	3
4 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (SENIORS)	5
5 – BARRAGES APPROUVÉS (JUNIORS ET SENIORS)	7
6 – GÉNÉRALITÉS	8
7 – COMMUNICATIONS	8
8 – PROCÉDURE D'APPEL.....	8
9 – MODIFICATION DU PRÉSENT DOCUMENT.....	9

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

1 – INTRODUCTION

Le présent document précise les procédures que Wrestling Canada Lutte (WCL) va utiliser pour déterminer tous les barrages sanctionnés, lorsque ces procédures ne sont pas spécifiées dans une procédure de nomination interne (PNI) pour une compétition spécifique. WCL s'efforcera de communiquer avec toutes les parties concernées avant la compétition en question.

Ces procédures entreront en vigueur au début du Championnat canadien senior de 2019, mais elles n'incluent pas le Championnat canadien senior de 2020.

2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

Le directeur de la haute performance (DHP) est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un processus de sélection qui soit juste et équitable pour tous les candidats. La gérante de la haute performance (GHP) est chargée de s'assurer que la procédure stipulée dans le présent document soit suivie adéquatement.

Toutes les demandes relatives à la clause de blessure pour les barrages seront examinées par le médecin en chef de WCL, qui donnera son avis au DHP.

Le comité consultatif de haute performance (CCHP) formulera des conseils supplémentaires en ce qui concerne les barrages.

3 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (JUNIORS)

Les athlètes qui se voient dans l'impossibilité de participer au Championnat canadien junior, ou à une épreuve internationale de sélection approuvée par WCL, à cause d'une blessure ou d'un conflit avec une autre compétition peuvent néanmoins être pris en compte pour la nomination, à condition qu'ils satisfassent aux critères et aux conditions ci-dessous :

3.1 - BLESSURE :

- 3.1.1 Le formulaire officiel de WCL intitulé «Formulaire d'incapacité de participer pour raison médicale» doit être rempli par un médecin approuvé par WCL, et soumis au DHP, ou au responsable désigné

par WCL, avant la pesée officielle du Championnat canadien junior. Sur demande, l'athlète blessé pourra devoir subir un examen supplémentaire de la part du médecin en chef de WCL. L'athlète doit également indiquer clairement, par écrit, au moment où il soumet le formulaire, la catégorie de poids dans laquelle il se prévaut de la clause de barrage pour blessure.

3.1.2 Repères de performance :

- a) l'athlète s'est classé parmi les huit (8) premiers du Championnat du monde junior de 2018;
- OU
- b) l'athlète a obtenu un indice de valeur internationale¹ d'au moins 1.2 (femmes) ou 1.0 (hommes) pendant la période de qualification actuelle (qui va de la fin du Championnat canadien senior de 2018 à la fin du Championnat canadien senior de 2019), dans la catégorie de poids spécifique pour laquelle il fait sa demande.

3.2 - PARTICIPATION À UNE AUTRE COMPÉTITION (CONFLIT AVEC LE CHAMPIONNAT CANADIEN JUNIOR DE 2019) :

- 3.2.1. L'athlète doit prévenir le DHP, ou le responsable désigné par WCL, du conflit en question, avant la pesée.
- 3.2.2. Le DHP, ou le(s) responsable(s) désigné(s) par WCL, doivent être satisfaits que la compétition qui présente ce conflit est d'un niveau compétitif similaire à celui de l'épreuve de nomination. Par exemple, le Championnat de la NCAA de Division 1) :
 - a) lorsqu'il y a conflit avec une autre compétition, il faut que :
 - i. si l'athlète est déjà identifié ou athlète ciblé par WCL, celui-ci ait participé à la programmation de WCL au cours de l'année (y compris, sans toutefois s'y limiter les tests régionaux, la participation aux compétitions canadiennes, la programmation du PAE de WCL) : OU
 - ii. si l'athlète n'est pas identifié ou athlète ciblé par WCL, celui-ci ait fourni les détails de son environnement quotidien d'entraînement, de son PAE, de son soutien en ce qui concerne les sciences du sport et la médecine du sport, et de ses résultats;

¹ Les athlètes blessés qui sont actuellement brevetés peuvent obtenir des points de valeur internationale tel que stipulé dans les clauses de blessure du programme des athlètes brevetés de 2019-2020.

- b) si le conflit est avec le Championnat de la NCAA de Division 1, que l'athlète s'y soit classé parmi les cinq (5) premiers.

4 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (SENIORS)

Lutte libre masculine et féminine

Les athlètes qui se voient dans l'impossibilité de participer au Championnat canadien senior, où à une épreuve de sélection approuvée par WCL, à cause d'une blessure ou d'un conflit avec une autre compétition approuvée peuvent néanmoins être pris en compte pour la nomination, à condition qu'ils satisfassent aux critères et aux conditions ci-dessous, tel que stipulé aux alinéas 4.1 et 4.2.

4.1 - BLESSURE :

4.1.1. Le formulaire officiel de WCL intitulé «Formulaire d'incapacité de participer pour raison médicale» doit être rempli par un médecin approuvé par WCL, et soumis au DHP, ou au responsable désigné par WCL, avant la pesée officielle de la compétition concernée. Sur demande, l'athlète blessé pourra devoir subir un examen supplémentaire de la part du médecin en chef de WCL. L'athlète doit également indiquer clairement, par écrit, au moment où il soumet le formulaire, la catégorie de poids dans laquelle il se prévaut de la clause de barrage pour blessure.

4.1.2. Repères de performance :

Lutte libre féminine :

a) l'athlète a obtenu un indice de valeur internationale² d'au moins 2.5 pendant la période de qualification actuelle (soit de la fin du Championnat canadien senior de 2018 jusqu'à la fin du Championnat canadien senior de 2019) dans la catégorie de poids spécifique pour laquelle elle fait sa demande;

OU

b) l'athlète est médaillée en titre du Championnat du monde senior de 2018.

² Les athlètes blessés qui sont actuellement brevetés peuvent obtenir des points de valeur internationale tel que stipulé dans les clauses de blessure du programme des athlètes brevetés de 2019-2020

Lutte libre masculine :

a) l'athlète a obtenu un indice de valeur internationale¹ d'au moins 2.0 pendant la période de qualification actuelle (soit de la fin du Championnat canadien senior de 2018 jusqu'à la fin du Championnat canadien senior de 2019) dans la catégorie de poids spécifique pour laquelle il fait sa demande;

ET

b) l'athlète s'est classé parmi les dix (10) premiers au Championnat du monde senior de 2018, ou a battu pendant la période de qualification actuelle un adversaire classé dans les dix (10) premiers mondiaux seniors lors d'une des deux dernières années, ou est médaillé du Championnat du monde junior de l'année précédente (2017).

4.2 - PARTICIPATION À UNE AUTRE COMPÉTITION (CONFLIT AVEC LE CHAMPIONNAT CANADIEN SENIOR DE 2019) :

4.2.1. L'athlète doit prévenir le DHP, ou le responsable désigné par WCL, du conflit en question, avant la pesée.

4.2.2. Le DHP, ou le(s) responsable(s) désigné(s) par WCL, doivent être satisfaits que la compétition qui présente ce conflit est d'un niveau compétitif similaire à celui de l'épreuve de nomination. Par exemple, le Championnat de la NCAA de Division 1) :

a) lorsqu'il y a conflit avec une autre compétition, il faut que :

i. si l'athlète est déjà identifié ou athlète ciblé par WCL, celui-ci ait participé à la programmation de WCL au cours de l'année (y compris, sans toutefois s'y limiter les tests régionaux, la participation aux compétitions canadiennes, la programmation du PAE de WCL) : OU

ii. si l'athlète n'est pas identifié ou athlète ciblé par WCL, celui-ci ait fourni les détails de son environnement quotidien d'entraînement, de son PAE, de son soutien en ce qui concerne les sciences du sport et la médecine du sport, et de ses résultats;

b) si le conflit est avec le Championnat de la NCAA de Division 1, que l'athlète s'y soit classé parmi les trois (3) premiers.

5 – BARRAGES APPROUVÉS (JUNIORS ET SENIORS)

Il n'y aura pas de tolérance de poids pour les barrages.

Lorsqu'un processus de barrage existe déjà dans des procédures de nomination internes publiées séparément, ce processus demeurera en vigueur pour les barrages pour cette compétition.

La date, l'heure et l'endroit des barrages seront déterminés par le DHP, ou le responsable désigné par WCL, qui devra tenir compte des facteurs suivants :

- l'endroit le plus rentable et économique;
- le statut de la blessure et toute autre restriction relative aux athlètes participants (si cela s'applique);
- les exigences relatives à la nomination et la date limite pour la sélection;
- une période appropriée de préparation pour l'athlète en nomination.

LUTTE LIBRE MASCULINE ET FÉMININE

Demande de barrage pour le Championnat canadien junior ou une épreuve internationale de sélection

Le barrage se déroulera entre l'athlète classé premier au Championnat canadien junior et son *challenger*, en un match «deux de trois», où l'athlète classé numéro un au Championnat canadien sera crédité d'une victoire.

Demande de barrage pour le Championnat canadien senior ou toute épreuve internationale de sélection ayant des implications sur le classement du PAA

Le barrage se déroulera comme suit :

- l'athlète qui demande le barrage (le «*challenger*») affrontera l'athlète classé troisième en un combat unique;
- si le *challenger* bat l'athlète classé troisième, il affrontera l'athlète classé réel second en un combat unique;
- si le *challenger* est encore victorieux, le barrage se déroulera entre l'athlète classé premier au Championnat canadien senior et son *challenger*, en un match «deux de trois», où l'athlète classé numéro un au Championnat canadien sera crédité d'une victoire.

CLASSEMENT FINAL ET POINTS DE BREVETAGE POUR TOUS LES ATHLÈTES CONCERNÉS

- Pour qu'un *challenger* reçoive des points de classement ou de brevetage, il doit battre au moins l'athlète actuellement classé troisième;
- Les points de classement ou de brevetage attribués seront déterminés en fonction du classement final du *challenger* au barrage.

Demande de barrage pour une épreuve internationale de sélection n'ayant pas d'implication sur le classement du PAA

Le barrage se déroulera entre l'athlète les mieux classé à l'épreuve internationale de sélection et son *challenger*, en un match «deux de trois», où l'athlète classé numéro un au Championnat canadien sera crédité d'une victoire.

6 – GÉNÉRALITÉS

Une fois que la date des barrages est fixée, si un des lutteurs manque le barrage, il perd le match par forfait. Si les deux lutteurs manquent le premier barrage, l'athlète classé premier sera mis en nomination pour la sélection au sein de l'équipe.

Si plusieurs lutteurs sont admissibles à un barrage dans la même catégorie de poids, ceux qui sont admissibles au barrage doivent d'abord combattre les uns contre les autres, dans un combat de barrage unique en élimination simple, avant de pouvoir défier les athlètes désignés tel que ci-dessus.

7 – COMMUNICATIONS

Une fois qu'un barrage a été approuvé, la GHP ou la personne désignée pour la remplacer, informera les parties concernées par courriel.

8 – PROCÉDURE D'APPEL

On peut faire appel des barrages sanctionnés par WCL, conformément aux procédures établies dans le cadre de la politique d'appel de WCL.

9 – MODIFICATION DU PRÉSENT DOCUMENT

Au cas où des circonstances empêchent la mise en oeuvre équitable des présentes procédures, telles qu'elles sont stipulées, le DHP, ou le(s) responsable(s) désigné(s) par WCL, se réservent le droit de déterminer la démarche appropriée à suivre, que le comité consultatif de haute performance examinera, et qui pourra inclure le droit de réviser et de modifier une partie quelconque des présentes procédures, en cas de changement de règle ou de politique de la *United Word Wrestling* (UWW), de la *UWW Americas*, de tout autre détenteur d'une franchise des Jeux principaux, ou de WCL.